



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°023-2024 – Politique du logement / cadre de vie Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et action façades - Attribution du marché de suivi et d'animation - Annexe 14 : PV de la CAO + rapport d'analyse	Acte rendu exécutoire après le dépôt en 05 AVR. 2024 Préfecture : Publication : 05 AVR. 2024
---	--

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à J. LARROY
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Pouvoir à CASTELL Francis
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			38	5	
					3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°023-2024 – Politique du logement / cadre de vie
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et action
façades
 - Attribution du marché de suivi et d'animation -
 Annexe 14 : PV de la CAO + rapport d'analyse

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 05 AVR. 2024
 Publication : 05 AVR. 2024

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes a inscrit dans ses priorités la volonté d'agir sur l'amélioration de l'habitat, thématique essentielle de sa politique de revitalisation du territoire. Par la délibération n°60-2023 en date du 22 mai 2023, le conseil communautaire a souhaité reconduire un nouveau programme comprenant un volet Renouvellement Urbain (RU) multisites et une opération pour les façades.

Pour réaliser ce programme et atteindre les objectifs fixés par le territoire et l'ANAH, il est nécessaire de disposer d'une équipe pluridisciplinaire et donc de faire appel à un cabinet d'ingénierie chargé du suivi-animation de l'OPAH et de l'Opération façade. Pour le sélectionner, il est nécessaire de procéder à une consultation et une mise en concurrence dans le cadre réglementaire en vigueur et afin de répondre aux missions suivantes :

- Mission 1 : animation, information, communication, coordination
- Mission 2 : repérage et diagnostic du logement afin de préciser le programme de travaux
- Mission 3 : Accompagnement sanitaire et social des ménages
- Mission 4 : Assistance technique, financière et administrative des propriétaires bailleurs et occupants
- Mission 5 : Suivi et évaluation en continu.
- Missions spécifiques thématiques de suivi animations demandées : lutte contre l'habitat indigne, la perte d'autonomie de la personne dans l'habitat, la réhabilitation durable et la lutte contre la précarité énergétique, copropriétés en difficultés, renouvellement urbain.

Mission spécifique « traitement des façades » avec l'animation du dispositif d'opération façade avec ravalement obligatoire.

L'OPAH de notre territoire se concrétisera par la signature d'une convention partenariale avec l'État et l'ANAH. Le dispositif d'OPAH aura une durée de 3 ans prorogeable deux fois 1 an sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes. Le dispositif OPAH-RU aura une durée de 5 ans sur les 4 périmètres cœur de ville des centralités (Aiguillon, Damazan, Port-Sainte-Marie, Prayssas). Le dispositif façades aura une durée de 5 ans sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

Le service habitat de la Communauté de Communes assurera le pilotage du programme et du prestataire.

La consultation pour le marché public à procédure formalisée a été lancée le 2 novembre 2023, comprenant un lot pour l'OPAH et un lot pour l'OPAH-RU. La date limite de réception des offres était le 6 décembre 2023. Deux cabinets ont candidaté : SEGAT et le groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée.

Le résultat de l'analyse des offres à donner les notes suivantes :

➤ **Pour le lot n° 1 correspondant à l'OPAH**

Entreprise	SEGAT	SOLIHA
Critère n° 1 : VALEUR TECHNIQUE	30,00	47,50
Critère n° 2 : PRIX DES PRESTATIONS	40,00	26,43
Note Globale	70,00	73,93

➤ **Pour le lot n° 2, correspondant à l'OPAH Renouvellement Urbain**

Entreprise	SEGAT		SOLIHA	
	Offre	Avec variante modélisation 3D (option)	Offre	Avec variante modélisation 3D (option)
Critère n° 1 : VALEUR TECHNIQUE	30,00	30,00	47,50	47,50
Critère n° 2 : PRIX DES PRESTATIONS	40,00	40,00	28,23	28,19
Note Globale	70,00	70,00	75,73	75,69

Suite à l'analyse des offres selon les critères établis par le règlement de consultation, c'est le groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée qui a été retenu pour les lots n°1 et n°2 par la commission de CAO réunie le 23 février 2024.



Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 13 décembre 2018 et la compétence habitat ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en date du 28 août 2023 ;

Vu le diagnostic et les propositions issues de l'étude « stratégie de l'habitat » réalisée par le cabinet Villes Vivantes en date du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération n° 100-2023 autorisant le lancement d'une procédure de marché public pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et action façades ;

Considérant la stratégie territoriale de revitalisation du territoire et l'action concernant l'OPAH et l'OPAH-RU inscrite dans l'Opération de revitalisation du territoire ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le service Habitat de la Communauté de Communes ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, qui s'est tenue le 23 février 2024, suivant les recommandations du rapport d'analyse des offres, à savoir la proposition d'attribution du lot n° 1 OPAH au Groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée et du lot n° 2 OPAH-RU au Groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée ;

Où l'exposé de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace,

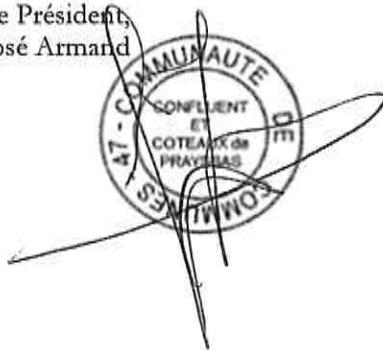
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Entérine** le choix de la commission d'appel d'offre et charge le Président de confier le marché de « suivi animation » de l'OPAH et de l'action façade :
 - a. Pour le lot n° 1 OPAH : au groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée, lauréat, pour un montant total de 504 255 € TTC (soit 420 212.50 € HT) réparti sur 3 ans ;
 - b. Pour le lot n° 2 OPAH-RU au groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée, lauréat, pour un montant total de 296 853.00 € TTC (soit 247 377.50 € HT) réparti sur 5 ans ;
2. **Charge** Monsieur le Président de l'exécution et du règlement du marché ainsi que de toute décision concernant les avenants ;
3. **Dit que** le budget 2024 concernant l'ingénierie et le financement des travaux de cette opération reprend les éléments de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

